

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mars 2015

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Thierry MARTINAUD, Magalie CHAVAS, Jean-Louis PERON, Anne CALPE, Céline ELIE

Chrystel TUNON donne procuration à Thierry MARTINAUD

Le procès- verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 17 février 2015**
- **Vote du taux des 3 taxes**
- **Budgets primitifs 2014**
- **Tarifs communaux**
- **Participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école publique**
- **Adhésion au FLU (fond de logement unique)**
- **Approbation des nouvelles adhésions aux inforoutes de l'Ardèche**
- **Acquisition parcelle AB 191**
- **Divers**

I – VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux des trois taxes locales qui restent au même taux qu'en 2014 à savoir :

Taxe d'habitation : 10.21 %

Taxe foncière bâti : 19.09 %

Taxe foncière non bâti : 39.60 %

II – BUDGETS PRIMITIFS 2015.

Préparés en commission des finances, les budgets primitifs 2015 s'établissent comme suit :

A) Budget COMMUNE :

Le budget primitif s'équilibre à 929 636,00 € en fonctionnement et 799 416,00 € en investissement,

Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget de la commune à l'unanimité

1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	318 955,00 €	Produits des services	40 000,00 €
Charges de personnel	365 150,00 €	Impôts et taxes	440 200,00 €
Charges de gestion courante	85 020,00 €	Dotations	341 588,27 €
Charges financières	20 385,00 €	Autres produits	4800,00 €
Charges exceptionnelles	3 000,00 €	Produits exceptionnels	
Dépenses imprévues	20 000,65 €		
<i>Virement section investissement</i>	<i>99 801,00 €</i>		
<i>Amortis. Fonds de concours</i>	<i>17 324,35 €</i>	Résultat reporté	99 747,73 €
TOTAL	929 636,00 €		929 636,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Remboursement emprunts	68 091,00 €		
TRAVAUX			
- Réfection Mairie	15 000,00 €	Subventions mairie	223 931,00 €
- Terrain Foot		Subvention terrain foot	88 850,00 €
- Chemin Piétonnier	23 000,00 €	Subvention chemin	32 344,00 €
- Carrefour Rue Neuve	80 000,00 €		
- Voirie 2014	125 000,00 €	Subvention voirie	36 000,00 €
- <i>Jardins municipaux</i>	<i>30 000,00 €</i>		
- Travaux SIEL	70 000,00 €		
Autres (aménagement, matériels, mobiliers)	82 535,01 €		
		<i>Affectation du résultat</i>	184 164,99 €
		<i>ctva</i>	77 000,66 €
Deficit reporté	305 789,99 €	<i>Amortis. Fds de concours</i>	17 324,35 €
		Produits des cessions	40 000,00 €
		<i>Virement sect. fonction</i>	99 801,00 €
TOTAL	799 416,00 €		799 416,00 €

B) Budget CCAS :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 21 000,00 €. La fourniture et le portage des repas à domicile sont prévus pour 12 500,00 € en dépenses et 9300,00 € en recettes. 8500 € sont prévus pour le repas des anciens et le colis de fin d'année. Les autres recettes proviennent de la vente des concessions de cimetière et de la subvention d'équilibre du budget communal (5837,00 €) auxquelles s'ajoute le résultat reporté de 2014 soit 5 862,99 €. Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget du CCAS à l'unanimité.

C) Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement :

Le budget M49 s'équilibre à 242 184,00 € en exploitation et 565 383,00 € en investissement. Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget « eau et assainissement » à l'unanimité.

1) Section d'exploitation

	DEPENSES		RECETTES
Achats et travaux	96 300,00 €	Produits de gestion	158 999,78 €
Impôts et taxes	30 000,00 €		
Amortissements	67 061,20 €	Amortissement subvention	23 084,63 €
Virement sect. d'Invest.	48 822,80 €	Résultat reporté	60 099,59 €
TOTAL	242 184,00 €		242 184,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Travaux d'équipement	542 298,37 €	FCTVA	99,09 €
Amortissement subvention	23 084,63 €	Amortissements	67 061,20 €
		Virement sect. Fonct.	48 822,80 €
		Résultat reporté	449 399,91 €
TOTAL	565 383,00 €		565 383,00 €

D) Budget Aménagement Pré-Battoir

Un budget annexe a été créé pour l'opération d'aménagement du Pré-Battoir, en 2015 les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 374 402,00 € ; les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 298 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget « lotissement du Pré-Battoir » par 13 voix pour et 2 abstentions.

1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Etudes et travaux d'aménagement	298 000,00 €	Vente de terrains aménagés	76 402,00 €
Variation de l'encours	76 402,00 €	Variation de l'encours	295 000,00 €
TOTAL	374 402,00 €		374 402,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Etudes et travaux d'aménagement	298 000,00 €	Vente de terrains aménagés	76 402,00 €
		Emprunts	221 598,00 €
TOTAL	298 000,00 €		298 000,00 €

III – TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité DECIDE de reconduire les tarifs appliqués en 2014 pour :

- les concessions de cimetière
- la cantine scolaire et l'accueil périscolaire
- les tarifs eau et assainissement.
- la location de la salle des fêtes

IV-PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE

Charges de fonctionnement Ecole

Article	désignation	dépenses 2014
60612	Electricité	1 544,00
60621	Chauffage	7 821,00
60631	Entretien	2 702,00
6067	Fournitures scolaires	8 575,00
60	autres	305,00
61522	Entretien bâtiments	1 174,00
6156	Contrat maintenance	2 003,00
61	autres	1 226,60
6262	Télécommunication	2 800,00
62	autres	546,00
64	frais de personnel	46 240,00
TOTAL		74 936,00

Le nombre d'élèves scolarisés = 122

Coût moyen par élèves = 614,23 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ne pas modifie la participation financière des communes aux frais de fonctionnement de l'école publique par rapport à 2014, soit un montant de 472,00 €.

V-ADHESION AU FLU

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds Logement Unique (FLU) afin d'aider les personnes défavorisées à faire face à des difficultés liées au logement. Il propose une participation à hauteur de 0.20 € par habitant soit 250,00 €. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette adhésion

VI- INFOROUTES DE L'ARDECHE

Par plusieurs délibérations au cours des derniers mois, le Comité syndical des Inforoutes a approuvé l'adhésion au syndicat d'un certain nombre de collectivités. Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces demandes d'adhésion. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces demandes.

VII- ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 191

Afin d'aménager quelques places de parking, M. le Maire propose l'achat de la parcelle AB 191, appartenant à Mme Christine MAURY et à M. Laurent OUILON, au prix de 25,00 € le m², soit 4425,00 € (177 m² x 25,00). Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet achat.

VIII- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AD104, 68 rue de la Modure

IX- DIVERS

1) Chantier international jeunesse et reconstruction

Suite à la proposition de Pierre SCHMELZLE, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accueillir à St-Julien un chantier international de jeunes au mois d'août 2015. La formule retenue est :

- 15 jeunes pendant 2 semaines et une participation financière de la commune d'environ 3800,00 €.

Les travaux proposés restent à définir (nettoyage aux abords de la rivière, murs en dessous de l'école, repeindre les statuts du calvaire)

2) Enfouissement des réseaux rue du Mas :

Les travaux avancent bien, ils seront terminés fin mars, le programme de réfection de la voirie 2014 pourra donc se faire début avril.

3) ERDF prévoit l'enfouissement de la ligne moyenne tension (20 000 volts) de l'école jusqu'à Taillis vert.

4) Commission sécurité propose une organisation de la circulation et des parkings pour le vide grenier du 12/04/2015 :

- le stationnement serait interdit tout le long de l'avenue de colombier
- plusieurs prés seraient mis à disposition en fonction du temps et du fauchage.
- balisage et fléchage seront mis en place par les organisateurs.

5) ADMR demande d'occuper la salle du bar un après-midi par trimestre à compter de septembre.

6) Syndicats des 3 rivières : l'entretien du Ternay n'est pas dans les priorités cette année,

7) Rappel : la réunion de présentation du PADD a lieu le 25 mars 2015 à la passerelle.

8) Jardins municipaux : la réfection du mur de soutènement sera terminée fin avril.

9) Dates des prochains conseils municipaux :

- 21 avril 2015
- 19 mai 2015
- 30 juin 2015

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 h00

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 20 mars 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Jean-Louis BARIOT